

Avis administratifs

7466559901 - AA

Mairie de L'ISLE-ADAM

Modification du PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2026/020 en date du 17 juillet 2026, le maire de L'Isle-Adam a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la modification des dispositions du Plan local d'urbanisme, à savoir la création d'une zone N4 permettant la mise en œuvre d'un projet d'équipement recevant du public, la « Maison de l'eau ».

L'enquête se déroulera du mercredi 2 septembre 2026 au lundi 5 octobre 2026 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie annexe « Le Castorose », 1, avenue de Paris, 95290 L'Isle-Adam, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30), ainsi que sur le site internet de la ville.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie annexe, ou par courriel à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-isle-adam.fr.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie annexe (Salle Madeline Luka) le mercredi 2 septembre 2026 de 14 h 30 à 17 h 00, le vendredi 11 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 23 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 5 octobre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le Maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur la modification du Plan local d'urbanisme.

vante :

- Végétation envahissante et non entretenue.
- Porte d'accès au sous-sol en mauvais état et grande ouverte.
- Sous-sol jonché de débris insalubres.

- Porte d'entrée inexistante, remplacée par un contreplaque.
- Fenêtres cassées et ouvertes. Structures et vitrages.

- Volets bois en décomposition.
- Absence de tuiles sur 60% de la toiture.
- Charpente brûlée. Chevrons calcinés.
- Murs intérieurs tagués et dégradés.
- Présence de salpêtre.
- Placés intérieurs jonchés de détritus.

Considérant que le bien susvisé n'est manifestement toujours pas entretenu, n'abrite pas d'occupant à titre habituel, et que les travaux suivants n'ont pas été réalisés :

- réaliser un grand nettoyage des intérieurs et des extérieurs,
- remettre à neuf l'ensemble des menuiseries extérieures,
- remettre à neuf la charpente,
- remettre à neuf la couverture tuiles.

Je soussigné, M. Yannick BOEDECK, maire de la commune de Cormeilles-en-Parisis.

CONSULTATION
à titre définitif, l'état d'abandon manifeste du bien situé dans le périmètre d'agglomération de la commune et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro AB 93 53 3, rue de Francorville.

Le présent procès-verbal sera notifié aux (s) propriétaire(s), titulaire(s) du droit(s) réel(s) et autres intéressés.

Le présent procès-verbal sera affiché en mairie ainsi qu'en bordure de voie de la parcelle.

Le présent procès-verbal fera l'objet d'une insertion dans la gazette du Val d'Oise et dans le journal Le Parisien édition du Val d'Oise et sera publié sur le site internet de la ville.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 9 octobre 2025, à 11 h 45 et avons signé.

Fait à Cormeilles en Parisis, le 16 juillet 2026.

Le Maire

Président de la Communauté d'agglomération Val Parisien

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Yannick BOEDECK.

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Par délibération n° 2026_04_06 en date du 20 avril 2026, le maire a prescrit la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Vigny.

Par délibération n° 2026_06_07 en date du 29 juin 2026, le maire a prescrit les modalités de mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vigny.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public en Mairie de Vigny pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 24 août 2026 au 25 septembre 2026 inclus. Le public pourra formuler ses observations pendant la période de mise à disposition sur un registre joint au dossier disponible en mairie, par correspondance à la mairie de Vigny à l'attention de Madame le Maire, par voie postale à l'adresse de la mairie, 4, rue Beaudouin, 95450 Vigny ou par voie électronique mairie@vigny.fr et lors de permanence en mairie se tenant le 12 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00 et le 15 septembre 2026 de 14 h 00 à 19 h 00 avec un élu.

AVIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2243-1 à L. 2243-4,

Vu le procès-verbal provisoire du 28 mai 2025 notifié le 21 juin 2025, à M. Bruno, Raymond Georges, Marcel DAVID, demeurant 41, rue Abbé Jean-Glatz, 92270 Bois-Colombes, par lettre recommandée avec accusé de réception,

Vu le certificat d'affichage dudit procès-verbal, pendant une durée de trois mois, soit du 17 juillet 2025 au 17 octobre 2025 sur le site de la mairie de Cormeilles-en-Parisis et affiché sur l'immeuble concerné du 16 juin 2025 au 16 septembre 2025,

Vu le certificat du 11 juin 2025 attestant de la publication du procès-verbal précité dans le journal « La Gazette du Val d'Oise »,

Vu le certificat du 13 juin 2025 attestant de la publication du procès-verbal précité dans le journal « Le Parisien »,

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée par M. Bruno, Raymond Georges, Marcel DAVID, pour remédier à l'état d'abandon de son bien cadastré AB 93 53 3, rue de Francorville, et que le délai de six mois prévu à l'article L. 2243-2 du CGCT est à ce jour expiré,

Considérant que les formalités relatives à la constatation provisoire de l'état d'abandon manifeste ont été accomplies,

Considérant que l'état d'abandon manifeste se caractérise de la manière suivante :

7468434301 - AA

Commune de LE THILLAY

Prescription de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

Par délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2026, la commune de Le Thillay a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Cette révision a pour objet de définir un projet d'aménagement adapté aux enjeux actuels et futurs de la commune, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, de protection des espaces naturels

et agricoles, de qualité du cadre de vie et de développement durable, tout en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Conformément à la délibération du conseil municipal, une concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet afin de permettre aux habitants, associations locales et autres personnes concernées de prendre connaissance de l'avancement des études et de formuler leurs observations.

Le dossier de concertation sera tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que selon les modalités prévues par la délibération.

Les observations pourront être consignées dans le registre de concertation à disposition du public ou adressées à M. le Maire, selon les modalités définies par la commune.

Le Maire,
Fabio LUNAZZI.

Adjudications immobilières

7468044301 - VJ

Me Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS

Avocat au Barreau du Val d'Oise
demeurant 16, rue Saint-Florent, 95120 ERMONT - Tél. 01 34 15 95 04

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 14 h 00

Au Tribunal Judiciaire de Pontoise, Cité Judiciaire, 3, rue Victor Hugo, salle 11, EN UN SEUL LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

Dans un immeuble sis à SARCELLES (95200)

47, avenue Paul Valéry - COTÉ EST

Cadastre Section AY numéros :
- 366, lieudit boulevard Henri Poincaré, pour une surface 00 ha 04 a 20 ca,
- 368, lieudit avenue Auguste Perret, pour une surface 00 ha 00 a 28 ca,
- 369, lieudit avenue Auguste Perret, pour une surface 00 ha 00 a 39 ca,
- 371, lieudit place de France, pour une surface 05 ha 61 a 91 ca,
- 384, lieudit avenue Paul Valéry, pour une surface 00 ha 08 a 12 ca.

Lot 105199 : Situé au dix-septième étage, accès par l'escalier 1 porte face droite dans la partie commune particulière aux lots 105199 et 105200 au seizième étage par l'ascenseur 1 pair, un appartement comprenant : une entrée, un dégagement desservant une cuisine, une salle de bains avec water-closets, un salon-salle à manger, trois chambres et un balcon.

Et les 139/10.000èmes des parties communes générales.

Lot 105200 : Situé au dix-septième étage, accès par l'escalier 1 porte droite dans la partie commune particulière aux lots 105199 et 105200 au seizième étage par l'ascenseur 1 pair, un appartement comprenant : une entrée, un dégagement desservant une cuisine, une salle de bains avec water-closets, un salon-salle à manger, deux chambres et un balcon.

Et les 107/10.000èmes des parties communes générales.

Observations étant ici faites que selon le procès-verbal de constat de description dressé le 2 septembre 2025 par Maître Thierry PLOUCHARTE, Commissaire de Justice associé à LOUVRES (95) que les lots ci-dessus cités ont été réunis pour ne former qu'un seul APPARTEMENT se décomposant ainsi :

- au dix-septième étage :
-- porte droite, une cuisine en entrant, une pièce de séjour avec loggia, deux chambres dont une avec placard et une salle de bain avec w.c.,

- porte face droite, une pièce principale, un petit couloir de distribution, une cuisine et une salle d'eau avec w.c.,

- à gauche, un couloir privatif avec des portes distinctes :

- à droite dudit couloir, une pièce principale à usage de chambre avec loggia, une ancienne cuisine aménagée en pièce de rangement et une salle d'eau avec w.c.,

- à gauche dudit couloir, une pièce de séjour avec loggia, une chambre, une cuisine et une salle de bain avec w.c.

Superficie privative (Lot Carrez - hors surface non prise en compte :
entrée commune : 7,25 m²) : 134,29 m²

D'après les renseignements recueillis lors de l'établissement du procès-verbal de constat de description, les biens étaient occupés. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation.

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires de la Résidence LE ROUSSELLON sis 47, avenue Paul Valéry, 95200 SARCELLES, agissant poursuites et diligences de Me Béatrice DUNOGUÉ-GAFFIÉ, Administrateur Judiciaire, demeurant 23, rue d'Hautville, 75010 PARIS, désignée en qualité d'administrateur provisoire suivant ordonnance en date du 19 septembre 2025.

Ayant pour Avocat Maître Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

MISE A PRIX : 28 000 euros (vingt-huit mille euros)
Consignations pour enchérir : 3 000 euros et 12 000 euros par chèques de Banque à l'ordre de la CARPA.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
- Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Pontoise, 3, rue Victor Hugo, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/00170,

- ou à Me Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 16, rue Saint-Florent, 95120 ERMONT - Tél. 01 34 15 95 04 - E-mail : cabinet.bouyer@orange.fr

Sur les lieux pour visiter le jeudi 17 septembre 2026 de 18 h 00 à 18 h 45. Fait et rédigé à Ermont (95), le 30 juillet 2026

signé : Me Gaëlle LE DEUN.

7468546201 - VJ

Maître Gaëlle LE DEUN,

membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS

Avocat au Barreau du Val d'Oise

demeurant 16 rue Saint-Florent, 95120 ERMONT

Tél. : 01 34 15 95 04

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 14 H 00

Au Tribunal Judiciaire de Pontoise, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo, salle 11, EN UN SEUL LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

Dans un immeuble sis à SARCELLES (95200) 13 allée Valéry Larbaud.
Cadastre Section BC numéro 135, lieu-dit « 1 boulevard Henri Bergson » pour une contenance de 01 hectare 55 ares 34 centiares.

Se décomposant ainsi qu'il suit :
Lot numéro 198 : Dans le bâtiment unique, escalier 20, au quatrième étage, porte droite, un APPARTEMENT de trois pièces principales comprenant selon le procès-verbal de constat de description dressé le 27 novembre 2025 par Maître Thierry PLOUCHARTE, Commissaire de Justice associé à LOUVRES (95) : une entrée avec placards, une pièce de séjour, deux chambres dont une avec penderie, une cuisine, une salle de bain, un w.-c., un couloir de distribution.

Superficie privative totale (Lot Carrez) : 81,75 m².
Et les 327/100.000èmes des parties communes générales.

Lot numéro 493 : Dans le bâtiment unique, escalier 20, au sous-sol une CAVES.
Et les 5/100.000èmes des parties communes générales.

D'après les renseignements recueillis lors de l'établissement du procès-verbal de constat de description, les biens étaient occupés. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation.

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires de la Résidence « LES TROIS FONTAINES » sis boulevard Henri Bergson, 95200 SARCELLES, agissant poursuites et diligences de son syndic la SAS SABIMMO, Société au capital de 20.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 385 185 517, dont le siège social est situé 23 avenue du 8 mai 1945, 95200 SARCELLES, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

MISE A PRIX : 17 311,45 euros

(Dix-sept mille trois cent onze euros et quarante-cinq centimes)

Consignations pour enchérir : 3 000 euros et 12 000 euros par chèques de banque à l'ordre de la CARPA.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
- au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Pontoise, 3 rue Victor Hugo, où il a été déposé sous la Référence Greffe 26/00002,

- ou à Maître Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 16 rue Saint-Florent, 95120 ERMONT - Tél. : 01 34 15 95 04 - E-mail : cabinet@nb-avocats.fr

Sur les lieux pour visiter le jeudi 17 septembre 2026 de 14 H 00 à 14 H 45. Fait et rédigé à ERMONT (95), le 30 juillet 2026

Signé : Maître Gaëlle LE DEUN.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

Faites-nous parvenir
vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324

35063 Rennes cedex

La gazette

Val d'Oise

Un média présent sur actu

16, rue Traversière
95 000 CERGY
Tél. 01 34 35 10 00 - Fax 01 34 35 10 30
e-mail : redaction@actu.fr

Éditeur : Julien DUCOURT

Société éditrice :

PUBLIHEDBOS SAS

Siège social

261 rue de Chateaugiron

35051 RENNES CEDEX 9

Tél standard 02 30 21 60 00

SAS au capital de 34 000 000 €

Siret PUBLIHEDBOS SAS : 437 731 901 01362

Publicité locale, régionale

et petites annonces :

HEBDO COMMUNICATION

Tél. 01 34 35 10 07

e-mail : publicite@actu.fr

www.hebdo.com

Siret Hebdo Communication SAS : 437 731 901 01362

Annonces légales :

MEDIALEX

Tél. 02 99 26 42 00

www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou anondissement) Val d'Oise

Prix : 1,80 €

Abonnement 1 an : 61,60 €

ISSN 0985-0422

Commission paritaire n° 0129 C 85679

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - la du 11/03/57 sans autorisation de l'éditeur

Principal actionnaire :

SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire

et directeur de publication :

Laurent GOURIER

Impression : SCE - La Presse de la Manche

9 rue Gambetta - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Encartation : 6070 kg/tonne

PEFC

Certifié PEFC - PEFC010-31-3002

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Encartation : 6070 kg/tonne

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Encartation : 6070 kg/tonne

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Encartation : 6070 kg/tonne

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Encartation : 6070 kg/tonne

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,227€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 12-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.